



**Réponse de Madame Sam TANSON, Ministre de la Justice,  
à la question parlementaire n°6606 du 3 août 2022  
de l'honorable député André BAULER  
concernant l'interdiction d'acquisitions d'immeubles par des étrangers**

En réponse aux points soulevés par l'honorable député André BAULER, je tiens à préciser que le Ministère de la Justice n'a pas étudié l'opportunité et a fortiori la faisabilité de mettre en œuvre un cadre légal interdisant l'acquisition d'immeubles par des étrangers, à l'instar de la loi suisse, dite « *Lex Koller* ».

Luxembourg, le 9 août 2022.

La Ministre de la Justice

(s.) Sam Tanson